

# MAITRE DE L'OUVRAGE

## Commune de **BEAUMERIE SAINT MARTIN**



Mairie

62170 BEAUMERIE SAINT MARTIN

Tél. : 03 21 81 46 56

E-mail : [mairie.beaumerie@wanadoo.fr](mailto:mairie.beaumerie@wanadoo.fr)

## Reconstruction de la Salle Polyvalente



**R.C**

**REGLEMENT DE CONSULTATION**

Ce document comporte 19 pages

**ARCHITECTE**

**VILLESANGE  
MASSON  
ARCHITECTURE**

**VILLESANGE MASSON ARCHITECTURE**

101 bis av. de la République – 59110 LA MADELEINE

Tél.: 03.28.38.16.70 – Fax : 03.20.55.77.22

[agence.lamadeleine@orange.fr](mailto:agence.lamadeleine@orange.fr)

7 rue du Change – 62170 MONTREUIL/MER

Tél.: 03.21.06.19.25 – Fax : 03.21.81.18.83

[agence.montreuil@orange.fr](mailto:agence.montreuil@orange.fr)

**BUREAU D'ETUDES  
TECHNIQUES**



**B.A. bat**

Zone Industrielle – Secteur le Bois – Chemin de Ruitz 62620 RUITZ

Tél.: 03.21.53.59.26 – Fax : 03.21.53.28.10

[bertrand.robidet@ba-bat.com](mailto:bertrand.robidet@ba-bat.com)

# MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

## REGLEMENT DE CONSULTATION

### Pouvoir adjudicateur

---

COMMUNE DE BEAUMERIE SAINT MARTIN

### Représentant du pouvoir adjudicateur

---

Monsieur le Maire de la Commune de BEAUMERIE SAINT MARTIN

### Objet du marché

---

La présente consultation a pour objet les **TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE LA SALLE POLYVALENTE**

Date et heure limite de remise des offres : <b>02 Octobre 2015 à 16h00</b>
--

# SOMMAIRE

<b>1. Objet de la consultation et lieu d'exécution .....</b>	
<b>2. Conditions de la consultation .....</b>	
2.1 Procédure de la consultation .....	
2.2 Structure de la consultation.....	
2.3 Structure des marchés .....	
2.4 Type de contractants .....	
2.5 Nature des offres .....	
2.6 Délai de modification de détail au Dossier de Consultation des Entreprises.....	
2.7 Délai de validité des offres .....	
2.8 Visite du site.....	
<b>3. Durée des marchés.....</b>	
<b>4. Modalités de règlement .....</b>	
<b>5. Mesures particulières concernant la sécurité et la protection de la santé.....</b>	
<b>6. Contenu du dossier de consultation des entreprises.....</b>	
<b>7. Modalités de présentation des dossiers.....</b>	
7.1 Modalités de déroulement de la procédure .....	
7.2 Contenu de l'enveloppe .....	
<b>8. Modalités de transmission des plis.....</b>	
8.1 Modalités de transmission électronique des plis.....	
8.2 Modalités de transmission physique des plis .....	
8.3 Adresse électronique de dépôt .....	
8.4 Adresse postale de remise des plis.....	
8.5 Adresse physique de remise des plis.....	
<b>9. Analyse des candidatures et jugement des offres .....</b>	
9.1 Analyse des candidatures .....	
9.2 Jugement des offres.....	
<b>10. Informations complémentaires .....</b>	
10.1 Renseignements administratifs .....	
10.2 Renseignements techniques .....	

# **1. Objet de la Consultation et lieu d'exécution**

La présente consultation a pour objet les **Travaux de Reconstruction de la Salle Polyvalente**

Lieu d'exécution : BEAUMERIE SAINT MARTIN

Nomenclature CPV : 45210000-2 : Travaux de Construction de Bâtiment

## **2. Conditions de la Consultation**

### **2.1 Procédure de la consultation**

La présente consultation est lancée suivant la procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Elle est lancée en vue de l'attribution du Marché de Travaux.

### **2.2 Structure de la consultation**

La présente consultation fait l'objet d'allotissement au sens de l'article 10 du Code des Marchés Publics. Les prestations sont réparties en DEUX lots désignés ci-après :

Lot 4 : MENUISERIES INTERIEURES / PLATRERIE / FAUX PLAFONDS

Lot 9 : V.R.D.

### **2.3 Structure des marchés**

Les différents lots de la consultation ne font pas l'objet d'un fractionnement en tranches ou à bons de commandes.

### **2.4 Type de contractants**

**La consultation est divisée en Deux lots.**

Chaque candidat peut présenter une offre pour un ou plusieurs lots, étant précisé que, dans le dernier cas, le candidat doit présenter une offre par lot.

Le marché pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises.

En application de l'article 51 VII du Code des Marchés Publics, si le marché est attribué à un groupement conjoint, celui-ci sera tenu d'assurer sa transformation en groupement solidaire après attribution du marché.

En application de l'article 51 VI du Code des Marchés Publics, il est interdit aux candidats de présenter, pour chaque lot, donnant lieu à un marché distinct, plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels ou de membres d'un ou plusieurs groupements.

## 2.5 Nature des offres

### 2.5.1 Nombre de solution(s) de base

Le dossier de consultation comporte une solution de base à laquelle les candidats pourront répondre.

### 2.5.2 Variantes

**Les Variantes ne sont pas autorisées**

### 2.5.3 Option

Les candidats ne peuvent pas présenter, de leur propre initiative, des options non prévues par le Pouvoir Adjudicateur.

## 2.6 Délai de modification de détail au Dossier de Consultation des Entreprises

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications n'altéreront pas les éléments substantiels du marché. Il informera alors tous les candidats dans des conditions respectueuses du principe d'égalité. Les candidats devront alors répondre, sur la base du dossier modifié. Si la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## 2.7 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 120 jours.

Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

## 2.8 Visite du site

Les candidats peuvent procéder à une visite sur site.

Pour obtenir un rendez-vous afin d'effectuer cette visite, ils devront impérativement s'adresser (au minimum 48 heures à l'avance) à :

**VILLESANGE MASSON ARCHITECTURE**

**Agence de Montreuil S/M**

**7 Rue du Change**

**62170 MONTREUIL SUR MER**

Téléphone : 03.21.06.19.25

Mail : [b.villesange@orange.fr](mailto:b.villesange@orange.fr)

En l'absence d'information préalable à la visite, le candidat s'exposera à un refus d'accéder ce jour là. Toutes questions relatives au projet devront être transmises par mail au Maître d'œuvre, avec copie au Maître de l'ouvrage.

### **3. Durée des marchés**

Les règles concernant la durée du marché sont fixées dans l'acte d'engagement et ne peuvent en aucun cas être changées.

### **4. Modalités de règlement**

Le paiement se fera par virement au moyen d'un mandat administratif.

Le délai global de paiement est de 30 jours conformément aux dispositions du Cahier des Clauses Administratives Particulières.

### **5. Mesures particulières concernant la sécurité et la protection de la santé**

Le chantier est soumis aux dispositions des articles L.4211-1 et suivants du code du travail. **Les travaux, objet de la présente consultation, relèvent de la Catégorie 4** au sens de l'article R.4532-1 dudit code.

Le chantier étant soumis aux dispositions de la loi n° 93-1418 du 31 décembre 1993 et des textes pris pour son application, sont joints au présent dossier de consultation le Plan Général de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (P.G.C.S.P.S.). Il intègre, si nécessaire, les compléments précisant les modalités pratiques de coopération entre le coordonnateur S.P.S. et les autres intervenants qui ne seraient pas déjà mentionnés dans les autres documents de ce dossier.

Le projet de Règlement du Collège Interentreprises est également joint au dossier de consultation.

Le chantier est soumis, pour les travaux relatifs aux Voies et Réseaux Divers, aux dispositions des articles R.4533-1 à 7 du code du travail.

Les travaux concernant les Voies et Réseaux Divers du chantier, à réaliser préalablement à l'ouverture du chantier proprement dit, seront exécutés pendant la période de préparation prévue à l'article « Période de préparation - Programme d'exécution des travaux » du Cahier des clauses administratives particulières.

Les candidats devront fournir à l'appui de leur offre toutes précisions sur les raccordements aux réseaux qui leur seront nécessaires (voirie, eau, électricité, etc.) en distinguant les besoins intéressant particulièrement la sécurité et la protection de la santé conformément aux dispositions de la section 7 du décret du 26 décembre 1994.

### **6. Contenu du dossier de consultation des entreprises**

Le Dossier de Consultation des Entreprises comprend les pièces suivantes :

**Les pièces contractuelles du marché sont les suivantes, par ordre de priorité**

#### **Pièces particulières**

1. **Acte d'engagement**
2. **Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.)**
3. **Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.)**

décomposé en 9 lots répartis comme suit et comprenant :

- 1\* Prescriptions Communes à Tous les Lots
- 2\* Lot 1 : GROS ŒUVRE ETENDU  
(Gros Œuvre – Ouvrages BA / Charpente Bois – Enduits)
- 3\* Lot 2 : COUVERTURE BAC ACIER
- 4\* Lot 3 : MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM
- 5\* Lot 4 : MENUISERIES INTERIEURES / PLATRERIE / FAUX PLAFONDS
- 6\* Lot 5 : CARRELAGES / FAÏENCES
- 7\* Lot 6 : PEINTURES
- 8\* Lot 7 : ELECTRICITE
- 9\* Lot 8 : PLOMBERIE SANITAIRES – CHAUFFAGE – V.M.C.
- 10\* Lot 9 : V.R.D.

#### 4. Pièces Graphiques Architecturales et Techniques (plans Architecte et BET)

##### Plans Architecte – Projet Salle Polyvalente

- |   |            |             |
|---|------------|-------------|
| 1 | Plan Masse | Ech : 1/200 |
| 2 | Plan       | Ech : 1/50  |
| 3 | Coupes     | Ech : 1/50  |
| 4 | Façades    | Ech : 1/50  |

##### Plans BET B.A.bat – Plans guides

###### Gros Œuvre

- GO 001 Fondations / Dalle Basse
- GO 002 Plancher Haut RdC
- GO 003 Charpente

###### Electricité

- EL 1 Plan des Implantations Electriques
- EL 2 Cahier des Schémas Electriques

###### Plomberie – Chauffage - Ventilation

- PBCH 01 Plan d'implantation des Réseaux Extérieurs
- CH 01 Plan d'implantation des Equipements de Chauffage
- PB 01 Plan d'implantation des Equipements de Plomberie
- VE 01 Plan d'implantation des Equipements de Ventilation RdC
- VE 02 Plan d'implantation des Equipements de Ventilation Comble

###### V.R.D

- VRD 001 Plan Etat Existant
- VRD 002 Plan Etat Futur
- VRD 003 Plan Assainissement - Réseaux

#### 5. Plan Général de Coordination

ARTOIS COORDINATION SECURITE / P.G.C. Réf. 150307 du 28/05/2015

#### 6. Calendrier prévisionnel d'exécution des travaux

Planning Prévisionnel d'exécution TCE 9 mois

**7. Rapport Initial de Contrôle Technique**

BUREAU VERITAS / R.I.C.T. 6263923/20150612/RICT c/0 du 12/06/2015

**8. Etude thermique RT 2012**

B.A.bat / Etude U22win du 28/05/2015

**9. Etude Géotechnique**

GINGER CEBTP / Dossier 2014/NBE2.E0241.V2 du 02/06/2015

**Pièces générales**

**10. C.C.A.G. : cahier des clauses administratives générales des marchés publics de travaux approuvé par l'arrêté du 8 septembre 2009**

**11. C.C.T.G. : cahier des clauses techniques générales applicable aux prestations**

**12. Charte Chantier à Faible Nuisance**

**13. Eléments de décomposition de l'offre financière du titulaire**

D.P.G.F. – Décomposition du Prix Global & forfaitaire

- |     |  |
|-----|--|
| 11* | Lot 1 : GROS ŒUVRE ETENDU<br>(Gros Œuvre – Ouvrages BA / Charpente Bois – Enduits) |
| 12* | Lot 2 : COUVERTURE BAC ACIER   |
| 13* | Lot 3 : MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM  |
| 14* | Lot 4 : MENUISERIES INTERIEURES / PLATRERIE / FAUX<br>PLAFONDS                     |
| 15* | Lot 5 : CARRELAGES / FAÏENCES  |
| 16* | Lot 6 : PEINTURES  |
| 17* | Lot 7 : ELECTRICITE  |
| 18* | Lot 8 : PLOMBERIE SANITAIRES – CHAUFFAGE – V.M.C.                                  |
| 19* | Lot 9 : V.R.D.   |

**6.1 Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique**

Conformément à l'article 56 du Code des Marchés Publics, le Pouvoir Adjudicateur met à disposition le dossier de consultation uniquement par voie électronique.

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable :

- sur le site de la Commune: <http://www.beaumerie-saint-martin.com>

- sur le site Klekoon : <http://www.klekoon.com>



Les soumissionnaires pourront s'authentifier sur le site en indiquant une adresse courriel électronique permettant de façon certaine, une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

## 6.2 Mise à disposition du dossier de consultation au format papier

Sans Objet.

# 7. Modalités de présentation des dossiers

## 7.1 Modalités de déroulement de la procédure

La présente procédure est ouverte. Elle se déroulera en une phase unique qui consistera en l'analyse des candidatures puis en l'analyse et la sélection des offres.

Il est rappelé que la totalité du dossier remis par les candidats devra être rédigée en langue française et que le ou les signataires doivent être habilités à engager juridiquement le candidat.

**Le dossier à remettre par le candidat, pour chacun des lots auxquels il candidate, sera placé sous enveloppe cachetée qui contiendra dans une seule enveloppe les documents relatifs à la candidature et à l'offre.**

**Aucune transmission électronique n'est acceptée.**

## 7.2 Contenu de l'enveloppe

L'enveloppe contiendra les pièces suivantes :

### ***Pièces administratives communes à tous les lots***

- Déclaration du candidat DC2, version en vigueur, complétée obligatoirement, notamment des renseignements prévus à l'article 45.1° du code des marchés publics ou
- l'ensemble des attestations et renseignements prévus au DC2 si le candidat n'utilise pas cet imprimé
- lettre de candidature accompagnée du pouvoir de la personne habilitée à signer ou DC1
- Nota bene : Le candidat pourra remettre l'imprimé NOTI2 ou les certificats fiscaux et sociaux (situation au 31.12 de l'année précédant la date d'envoi de l'avis d'appel public à la concurrence).
- Entreprises de plus de 20 salariés. Attestation sur l'honneur que le candidat satisfait bien à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés telle qu'elle découle de l'article L5212-1 du code du travail.

### ***Pièces techniques communes à tous les lots***

- Déclaration de chiffre d'affaires - déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- Déclaration d'effectifs - déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois

dernières années ;

- Références de travaux similaires - présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;
- Liste des moyens techniques - déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature ;
- Certificats de qualifications professionnelles La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat ;
- Attestation d'assurance - déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;
- Pour le lot n°1 : capacité professionnelle appréciée en fonction des attestations et certifications produites. Plus particulièrement, le soumissionnaire devra impérativement joindre le certificat de qualification dont la validité sera avérée 6 mois au minimum après la date de remise de son offre. Ce certificat aura été délivré par un organisme agréé.

### ***Capacités des sous-traitants et autres opérateurs économiques invoqués à l'appui de la candidature***

Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'un ou de plusieurs sous-traitants ou d'autres opérateurs économiques. Dans ce cas, il doit justifier dès sa candidature des capacités de ce ou ces opérateurs et du fait qu'il en dispose pour l'exécution du marché.

A cette fin le candidat produira un engagement écrit émanant d'un représentant dûment habilité du sous-traitant ou une copie du contrat de sous-traitance, ou pour les autres opérateurs, une copie du contrat qui les oblige, joint aux renseignements relatifs à la candidature.

Pour chacun des opérateurs présentés, le candidat devra joindre une déclaration de l'opérateur indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics (les interdictions de soumissionner aux marchés et accords-cadres définies à l'article 43 du code des marchés publics s'appliquent conformément aux dispositions de l'article 38 de l'ordonnance du 6 juin 2005 susmentionnée et de l'article 29 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005).

Afin de justifier des capacités techniques et financières de chaque opérateur, le candidat devra joindre par ailleurs les mêmes documents que ceux exigés des candidats par le pouvoir adjudicateur.

Le marché ne pourra être attribué au candidat retenu que sous réserve que celui-ci produise, dans le délai de 7 jours à compter de la notification de la demande du pouvoir adjudicateur, les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales (arrêté du 31 janvier 2003 NOR: ECOM0200993A), ainsi que les pièces mentionnées à l'article D 8222-5 ou D 8222-7 et D 8222-8 du code du travail.

Afin de satisfaire à ces obligations, le candidat établi dans un Etat autre que la France doit produire un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays.

### **Documents relatifs à l'offre :**

- Un **acte d'engagement** : cadre, ci-joint, à compléter, dater et signer par les représentants qualifiés de toutes les entreprises candidates ayant vocation à être titulaires du marché, **auquel sera obligatoirement jointe l'annexe n°1 relative à l'engagement d'insertion dûment complétée et signée.**
- Cet acte d'engagement sera accompagné éventuellement par les demandes d'acceptation des sous-traitants, et d'agrément des conditions de paiement, pour tous les sous-traitants de premier rang désignés au marché (annexe de l'acte d'engagement en cas de sous-traitance).
- La charte « chantier faibles nuisances » dûment datée et signée.
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières : **à accepter sans modification.**
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières : **à accepter sans modification.**
- **Un mémoire justificatif (Technique et Environnemental) des dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution des travaux (à fournir en deux exemplaires).**

A ce document seront joints des documents explicatifs, notamment :  
Tous les documents requis pour le jugement des offres selon article 9.2

**Pour les lots à prix global et forfaitaire :**

- **Le cadre de décomposition du prix global et forfaitaire** : cadre ci-joint à compléter sans modification.

Pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre et dont le candidat n'a pas fait valoir les capacités à l'appui de sa candidature, le candidat produira dans l'offre une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics (les interdictions de soumissionner aux marchés et accords-cadres définies à l'article 43 du code des marchés publics s'appliquent conformément aux dispositions de l'article 38 de l'ordonnance du 6 juin 2005 susmentionnée et de l'article 29 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005).

Afin de justifier des capacités techniques et financières de chaque sous-traitant, le candidat devra joindre par ailleurs les mêmes documents que ceux exigés des candidats par le pouvoir adjudicateur.

## **8. Modalités de transmission des plis**

### **8.1 Modalités de transmission électronique des plis**

**Les candidats doivent transmettre leur dossier uniquement par voie physique.**

La transmission par voie électronique n'est pas prévue.

### **8.2 Modalités de transmission physique des plis**

Le dossier remis par le candidat sera transmis sous pli cacheté contenant les documents de la candidature et de l'offre. L'enveloppe unique portera les mentions suivantes :

Objet de la Consultation

## **TRAVAUX DE RECONSTRUCTION**

### **DE LA SALLE POLYVALENTE**

**Lot numéro :**

*NE PAS OUVRIR avant la séance d'ouverture des plis*

#### **8.2.1 Documents de la candidature**

Ces documents sont mentionnés à l'article « contenu de l'enveloppe (pièces administratives et techniques) » du présent règlement.

#### **8.2.2 Documents de l'offre**

Ces documents sont mentionnés à l'article « Contenu de l'enveloppe (documents relatifs à l'offre) » du présent règlement.

Les plis doivent parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées sur la page de garde du présent règlement. Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

#### **8.3 Adresse électronique de dépôt**

Sans Objet

#### **8.4 Adresse postale de remise des plis**

Les plis pourront être adressés en courrier recommandé avec avis de réception postal ou par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception à l'adresse suivante :

**COMMUNE DE BEAUMERIE SAINT MARTIN  
Monsieur le Maire  
Mairie de BEAUMERIE SAINT MARTIN  
52 Route Nationale  
62170 BEAUMERIE SAINT MARTIN**

#### **8.5 Adresse physique de remise des plis**

Les plis pourront être déposés contre récépissé l'adresse suivante :

**COMMUNE DE BEAUMERIE SAINT MARTIN  
Monsieur le Maire**

Heures d'ouverture de la Mairie : Une permanence sera assurée le Mardi, Jeudi, Vendredi : de 17h00 à 19 h00 et le samedi de 10h00 à 12h00.

**Le pli qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne sera pas retenu ; il sera renvoyé à son auteur.**

## **9. Analyse des candidatures et jugement des offres**

### **9.1 Analyse des candidatures**

Les candidatures qui ne sont pas recevables en application des articles 43 et 44 du Code des Marchés Publics ou qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées à l'article « Contenu de l'enveloppe pièces administratives et techniques » du présent règlement ou qui ne présentent pas des garanties techniques et financières suffisantes ne sont pas admises.

### **9.2 Jugement des offres**

Sur la base de critères ci-dessous énoncés, le représentant du Pouvoir Adjudicateur choisit l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le représentant du Pouvoir Adjudicateur peut, en accord avec le candidat retenu, procéder à une mise au point des composantes du marché sans que ces modifications puissent remettre en cause les caractéristiques substantielles notamment financières du marché.

Critère de jugement des offres	Pondération
<b>Prix</b>	<b>80</b>
<b>Valeur technique et environnementale (pertinence des éléments remis par le candidat dans son mémoire, selon les sous-critères définis ci-dessous).</b>	<b>20</b>

#### **Critère n°1 : Prix**

*L'offre économiquement la plus avantageuse pour la Maîtrise d'ouvrage (en € H.T.) se verra attribuer la note maximale de 80. Les autres offres se verront attribuer une note suivant la formule ci-dessous (note arrondie à 2 décimales : si la 3<sup>ème</sup> décimale est inférieure à 5, l'arrondi s'effectue au centième inférieur, si la 3<sup>ème</sup> décimale est supérieure ou égale à 5 l'arrondi s'effectue au centième supérieur) :*

**Note attribuée = 80 x (montant offre économiquement la plus avantageuse / montant offre du candidat)**

## **Critère n°2 : Valeur Technique et Environnementale**

Tous les éléments repris ci-après doivent être intégrés dans le mémoire justificatif (technique et environnemental) fourni en deux exemplaires par l'entreprise.

Le jugement du critère n°2 sera établi uniquement à partir de ce mémoire.

**Le maître d'ouvrage attire l'attention des candidats quant à la qualité de ces supports constituant l'offre.**

**La fourniture d'une série de documents type de l'entreprise ne constitue pas une base de supports cohérents et appropriés à l'analyse. La remise de ce type de document, sans explications ni commentaires sera directement sanctionnée dans le jugement des offres.**

**Toute offre ne présentant pas l'ensemble des documents énumérés ci-dessus pourra être écartée par le pouvoir adjudicateur.**

Concernant l'analyse du prix de l'offre, dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans la décomposition du prix global forfaitaire, le montant de ce prix ne sera pas rectifié pour le jugement de la consultation.

Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en harmonie avec le prix global forfaitaire ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Les offres seront d'abord examinées et classées.

Il sera ensuite procédé à un classement global de toutes les offres.

Tout rabais ou remise de toute nature qui n'est pas expressément autorisé par le présent règlement ne sera pas pris en compte.

Lors de l'examen des offres, le représentant du pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous détails des prix, ayant servi à l'élaboration des prix, qu'il estimera nécessaires.

## **10. Informations complémentaires**

### **10.1 Renseignements Administratifs**

Pour obtenir tous les renseignements administratifs complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, *les candidats devront adresser une demande au Maître d'œuvre et en informer par Mail le Maître de l'ouvrage.*

**Maître d'œuvre :**

VILLESANGE MASSON ARCHITECTURE

Agence de Montreuil s/m

7 Rue du Change

Responsable : Monsieur Benoît VILLESANGE

Tel : 03.21.06 19 25  
Courriel : [b.villesange@orange.fr](mailto:b.villesange@orange.fr)

**Maître de l'ouvrage :**

Commune de BEAUMERIE SAINT MARTIN  
Monsieur Patrick HERLANGE – Maire  
52 Route Nationale  
62170 BEAUMERIE SAINT MARTIN  
Tel : 03.21.81.46.56  
Courriel : [mairie.beaumerie@wanadoo.fr](mailto:mairie.beaumerie@wanadoo.fr)

Les candidats devront faire parvenir leur demande au plus tard 15 jours avant la date limite de remise des offres. Cette demande pourra être effectuée suivant les modalités suivantes : par écrit ou en contactant la personne désignée ci-dessus.

## 10.2 Renseignements Techniques

Pour obtenir tous les renseignements techniques complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, *les candidats devront adresser une demande au Maître d'œuvre et en informer par Mail le Maître de l'ouvrage.*

**Maître d'œuvre :**

**VILLESANGE MASSON ARCHITECTURE**  
Agence de Montreuil s/m  
7 Rue du Change  
Responsable : Monsieur Benoît VILLESANGE  
Tel : 03.21.06 19 25  
Courriel : [b.villesange@orange.fr](mailto:b.villesange@orange.fr)

**Maître de l'ouvrage :**

**Commune de BEAUMERIE SAINT MARTIN**  
Monsieur Patrick HERLANGE – Maire  
52 Route Nationale  
62170 BEAUMERIE SAINT MARTIN  
Tel : 03.21.81.46.56  
Courriel : [mairie.beaumerie@wanadoo.fr](mailto:mairie.beaumerie@wanadoo.fr)

Les candidats devront faire parvenir leur demande au plus tard 15 jours avant la date limite de remise des offres. Cette demande pourra être effectuée suivant les modalités suivantes :  
En contactant la personne désignée ci-dessus, avec confirmation par Mail obligatoire

Pour tout renseignement d'ordre technique ou administratif, une réponse sera adressée au plus tard 6 jours avant la date fixée pour la réception des offres.

# DECLARATION SUR L'HONNEUR

à renseigner par le candidat

En cas de candidatures groupées, remplir une déclaration par membre du groupement

Je, soussigné (nom-prénom) : .....

Agissant en qualité de : .....

Agissant pour le compte de :

Nom ou dénomination : .....  
.....  
.....

Adresse sociale : .....  
.....  
.....

Raison sociale : .....  
.....  
.....

Se portant candidat au marché suivant : **Travaux de Reconstruction de la Salle Polyvalente**

## Déclare sur l'honneur :

- ne pas être admis au redressement judiciaire, au sens de l'article L. 620-1 du **code de commerce**, ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché ;
- ne pas faire l'objet d'une procédure de redressement judiciaire dont une copie du ou des jugements prononcés à cet effet sont joints à la présente déclaration ;
- ne pas être en état de liquidation judiciaire au sens de l'article L. 620-1 du **code de commerce** ;
- ne pas être déclaré en état de faillite personnelle, au sens de l'article L. 625-2 du **code de commerce**, ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;
- ne pas faire l'objet d'une interdiction de concourir aux marchés publics ;
- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles suivants du **code pénal** : les articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, le deuxième alinéa de l'article 421-5, l'article 433-1, le deuxième alinéa de l'article 434-9, les articles 435-2, 441-1 à 441-7, les premier et deuxième alinéas de l'article 441-8, l'article 441-9 et l'article 450-1 ;
- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue



par l'article 1741 du **code général des impôts** ;

- ne pas avoir fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L. 8221-1 et 2, L. 8221-3 à 5, L. 8231-1 et L. 8241-1 et 2 du **code du travail** ;

- avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations incombant en matière fiscale et sociale ou acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, au sens de l'article 43 du **code des marchés publics** ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou d'avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisante par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;

- être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1 à 4 et, L. 5214-1 et L. 5212-9 à 11 ou L. 5212-5, du **code du travail** concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

A \_\_\_\_\_, le

Signature :